

Département de la Manche

Canton d'Agon Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Accusé de réception en préfecture  
050-21500035-20260617-AR-047-2026-AI  
Date de télétransmission : 18/06/2026  
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-8 et R 417-3 et suivants ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2007 relatif au modèle de disque de stationnement ;

**CONSIDERANT** la nécessité de favoriser la rotation des véhicules et d'améliorer l'accès aux commerces, services bancaires, sociaux culturels et sportives de la commune d'Agon-Coutainville ;

VU l'intérêt général ;

#### **A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Il est institué une zone de stationnement réglementé dite « **Zone bleue** » sur les voies suivantes :  
- Rue Amiral Tourville  
- Place du 28 juillet  
- Place de Gaulle

**ARTICLE 2** : La durée de stationnement est limitée à 1 heure 30.

**ARTICLE 3** : La réglementation s'applique du lundi au samedi de 09 heures à 18 heures.

**ARTICLE 4** : Tout conducteur doit apposer un disque de stationnement européen indiquant son heure d'activité de manière visible derrière le pare-brise de son véhicule.

**ARTICLE 5** : La réglementation sera matérialisée par :  
- Panneaux d'entrée et de fin de zone  
- Panonceaux indiquant la durée et les horaires  
- Marquage au sol de couleur bleue

**ARTICLE 6** : Sont exemptés :  
- Les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion  
- Les véhicules de service public

**ARTICLE 7** : Les infractions seront constatées et sanctionnées conformément aux dispositions du Code de la Route.

**ARTICLE 8** : Le Secrétaire Général, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Rurale et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 17 juin 2026

Le Maire

Jean-Pierre GERMAIN

